



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-006-2019-04

PUBLIÉ LE 4 AVRIL 2019

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2019-03-28-015 - Arrêté accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à l'EARL LES GATELLIERES à JUZIERS au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles (4 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2019-04-04-001 - Arrêté portant renouvellement du Conseil Inter-académique de l'Education Nationale d'Ile-de-France (11 pages)

Page 8

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2019-03-28-015

Arrêté accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles
agricoles
à l'EARL LES GATELLIERES
à JUZIERS
au titre du contrôle des structures
et en application du schéma directeur régional des
exploitations agricoles



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à l'EARL LES GATELLIERES à JUZIERS au titre du contrôle des structures et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- 1) L'article L312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- 2) Les articles L331-1 et suivants,
- 3) Les articles R312-1 et suivants,
- 4) Les articles R331-1 et suivants,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juin 2016 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral IDF-n° 2017-06-19-010 du 19 juin 2017 portant délégation de signature à Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu l'arrêté préfectoral IDF-n° 2019-03-19-004 du 19 mars 2019 donnant subdélégation de signature de Mme Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière Administrative ;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter N°18-06 déposée complète auprès de la Direction départementale des territoires des Yvelines en date du 30/11/2018 par l'EARL LES GATELLIERES, dont le siège social se situe à JUZIERS (78820), gérée par M. Jean-Luc OZANNE,

Vu l'information portée à la connaissance des membres de la Commission départementale d'orientation et de l'agriculture des Yvelines, en date du 06/12/2018,

1/4

CONSIDÉRANT :

- L'absence de candidature concurrente à l'échéance du délai d'un mois à compter de la date de publication du 03/12/2018,
- La situation de l'EARL LES GATELLIERES au sein de laquelle Monsieur Jean-Luc OZANNE est associé exploitant gérant, qui dispose de la capacité professionnelle agricole,
 - Qui exploite 190 ha de terres (en grandes cultures) situées sur les communes de EPONE, BRUEIL-EN-VEXIN, GARGENVILLE, JUZIERS, LA FALAISE, OINVILLE-SUR MONTCIENT, SAINT-MARTIN-LA-GARENNE,
 - Qui souhaite reprendre 30,2997 ha de terres situées sur les communes d'EPONE, BRUEIL-EN-VEXIN, JUZIERS, LA FALAISE, exploitées par M. Gilbert CONTENTIN, dont le siège se situe à EPONE
- La situation de M. Sully OZANNE, âgé de 24 ans, titulaire d'un BAC PRO CGEA, salarié au sein de l'EARL LES GATELLIERES,
- Qui souhaite s'installer à titre principal au sein de l'EARL LES GATELLIERES en qualité d'associé exploitant gérant en reprenant 25 % des parts sociales cédées par son père, M. Jean-Luc OZANNE,
- Que la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
 - de soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement intergénérationnel,
 - de consolider et de maintenir une exploitation afin de permettre à celle-ci d'atteindre ou de conserver une dimension économique viable
- Que l'opération envisagée figure en priorité n°1-b au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France,

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'EARL LES GATELLIERES, dont le siège social se situe à JUZIERS (78820) est **autorisée** à exploiter **30 ha 29 a 97 ca** de terres situées sur les communes d'EPONE, BRUEIL-EN-VEXIN, JUZIERS, LA FALAISE, correspondant aux parcelles ci-après (voir en annexe la liste des parcelles).

Article 2

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture,

- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles.

Article 3 :

Le secrétaire général des affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la directrice départementale des territoires des Yvelines et les maires d'EPONE, BRUEIL-EN-VEXIN, JUZIERS, LA FALAISE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Cachan, le 28 mars 2019

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France

Signé

Bertrand MANTEROLA

Annexe : Liste des parcelles que l'EARL LES GATELLIERES, JUZIERS (78820)
est autorisée à exploiter

Commune	Parcelle	Surface (ha)	Propriétaire
JUZIERS	A 15	0,6413	OZANNE Robert et OZANNE jean luc
	A 44		
	B 956		
	B 999		
	B 1080	0,2645	
	C 1742		
	D 556	2,2738	
	F 924		
	F 280		
	F 47		
	F 489		
	F 172		
	F 138		
	F 843		
	F 10		
	F 209		
	F 151		
	F 246		
	F 304		
	F 250		
	F 504		
	F 450		
	F 1037		
	F 397		
	F 237		
	F 1239		
	F 890		
	F 251		
	F 429		
	F 937		
	F 127	0,0334	
	F 1396	0,4920	
	F 437		
F 196			
F 567			
D 177	0,1835		
D 519			
D 658	0,2015	LEVEIL Roland	
D 659			
D 662			
D 649			
B 1024	0,0983	LEGUILLETTE Michel	
B 1025			
C 137			
BRUEIL-EN-VEON	B 211	0,5200	OZANNE Robert / Jean Luc

Commune	Parcelle	Surface (ha)	Propriétaire
EPONE	I 21	0,1360	CARBONNIER Denise
	I 756	0,4824	
	I 757	0,9390	
	I 810	0,5124	
	I 945	0,1129	
	K 45	0,5450	
	K 167	0,6379	
	K 192	1,1482	
	K 560	0,1844	
	K 558	1,3568	
	K 267	0,5077	
	K 273	0,2091	
	K 638	0,0066	
	A 247	0,4263	
	D 135	0,6559	
	D 136	0,2176	
	D 137	0,1264	
	I 515	0,3500	
	I 1104	0,6297	
	I 701	0,9503	
	K 177	1,1543	
	K 178	0,8006	
	K 604	0,7619	
	K 584	0,4778	
	K 247	1,0031	
	K 626	1,3588	
	L 7	1,5160	
L 25	3,9312		
L 92	0,5483		
I 340	0,0960		
I 354	0,0295		
I 507	0,0852		
K 135	0,1088		
LA FALAISE	A 211	0,5055	Monsieur et Madame CONTENTIN Maurice
	D 96	0,9430	
	D 199	1,1368	

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2019-04-04-001

Arrêté portant renouvellement du Conseil
Inter-académique de l'Education Nationale d'Ile-de-France



PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
PMM/SC/BCR

ARRETE

portant renouvellement du Conseil inter-académique de l'éducation nationale d'Ile-de-France

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de l'éducation, partie législative, articles L234-1 et L234-8 ;
- VU** le code de l'éducation, partie réglementaire, notamment le livre II titre III, chapitre IV, articles R234-1 à R234-12, et R234-16 à R234-21 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-02-13-008 du 13 février 2017 modifié portant renouvellement du Conseil inter-académique de l'éducation nationale d'Ile-de-France ;
- VU** les délibérations du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** les délibérations des conseils départementaux ;
- VU** les délibérations de la mairie de Paris ;
- VU** les propositions de l'association des maires d'Ile-de-France;
- VU** les propositions des organisations syndicales de salariés et d'employeurs ;
- VU** les propositions du recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur l'académie de Paris, chancelier des universités ;
- VU** les propositions de la directrice régionale interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France ;
- SUR** proposition du Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

L'arrêté n° IDF-2017-02-13-008 du 13 février 2017 modifié portant renouvellement du Conseil inter-académique de l'éducation nationale d'Ile-de-France est abrogé.

ARTICLE 2 :

Le conseil inter-académique de l'éducation nationale institué dans la région d'Ile-de-France est composé comme suit :

PRESIDENTS

Le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris
La Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France

VICE-PRESIDENTS

Le Recteur de la région académique Ile-de-France, Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des universités
La Rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités
Le Recteur de l'académie de Créteil, Chancelier des universités
La Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France
La Vice-Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France chargée de l'éducation et de la culture

MEMBRES

1 - AU TITRE DES REPRESENTANTS DES COMMUNES, DEPARTEMENTS ET REGIONS

A) Représentants de la Région Ile-de-France

Titulaires

Madame Emmanuelle DAUVERGNE
Madame Delphine BURKLI
Madame Catherine PRIMEVERT
Monsieur Arnaud LE CLERE
Madame Béatrice LECOUTURIER
Monsieur Mustapha SAADI
Madame Sandrine GRANDGAMBE
Madame Céline MALAISE
Madame Bénédicte MONVILLE-DE-CECCO
Madame Béatrice TROUSSARD

Suppléants

Monsieur Jérémy REDLER
Monsieur Jean SPIRI
Madame Anne MESSIER
Madame Babette de ROZIERES
Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN
Madame Karine FRANCLET
Monsieur Yannick TRIGANCE
Madame Dominique BARJOU
Monsieur Rachid TEMAL
Monsieur Joffrey BOLLEE

B) Représentants des départements

Titulaires

Seine-et-Marne :

Madame Daisy LUCZAK

Yvelines :

Madame Cécile DUMOULIN

Essonne :

Madame Nicole POINSOT

Hauts-de-Seine :

Madame Nathalie LEANDRI

Seine-Saint-Denis :

Monsieur Emmanuel CONSTANT

Val-de-Marne :

Madame Evelynne RABARDEL

Val-d'Oise :

Madame Marie-Christine CAVECCHI

Suppléants

Madame Geneviève SERT

Madame Cécile ZAMMIT-POPESCU

Madame Martine SUREAU

Monsieur Sébastien PERROTEL

Madame Silvia CAPANEMA

Madame Brigitte JEANVOINE

Madame Virginie TINLAND

C) Représentants des communes

- Conseillers de Paris

Titulaires

Monsieur Nicolas NORDMAN

Madame Alexandra CORDEBARD

Madame Catherine BARATTI-ELBAZ

Madame Emmanuelle BECKER

Monsieur Jean-Baptiste MENGUY

Suppléants

Madame Frédérique CALANDRA

Monsieur Claude DARGENT

Monsieur Pascal CHERKI

Monsieur Jean-Noël AQUA

Madame Alix BOUGERET

- Maires et conseillers municipaux

Titulaires

Madame Nathalie LALLIER

Madame Elvira JAOUEN

Monsieur Jean-Yves LE BOUILLONNEC

Monsieur Joël BOUTIER

Monsieur Jean-Claude KENNEDY

Suppléants

Monsieur Daniel MAUREY

Madame Véronique DELANNET

Monsieur Patrick CAPILLON

Madame Martine VESSIERE

Madame Christine BOURREAU

2 - AU TITRE DES PERSONNELS

A) Personnels de l'Etat exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation

1) Services administratifs et établissements scolaires

FSU

Titulaires

Madame Ketty VALCKE
Madame Sophie VENETITAY
Monsieur Rémy CAVALLUCCI
Monsieur Patrick MATHIEU
Madame Dominique BOUILLAUD

Suppléants

Monsieur Dominique CHAUVIN
Monsieur Jean-François GAY
Monsieur Ludovic LAIGNEL
Monsieur Serge BONTOUX
Monsieur Nicolas DUVEAU

UNSA Education

Titulaires

Monsieur Thierry CAILLIER
Monsieur Bruno BOBKIEWICZ

Suppléants

Madame Pauline LABY-LE-CLERCQ
Monsieur Benoît KERMOAL

FNEC FP-FO

Titulaires

Monsieur Thierry HENIQUE
Madame Cécile KOHLER
Madame Sabina TORRES

Suppléants

Monsieur Benoît CONNETABLE
Monsieur Arnaud ALBAREDE
Monsieur Julian PICARD

SNACL

Titulaire

Monsieur Frédéric SEITZ

Suppléant

Monsieur Alexandre FIEBIG

SGEN/CFDT

Titulaire

Monsieur Florent TERNISIEN

Suppléant

Madame Régine PAILLARD

CGT Educ'Action

Titulaire

Monsieur Yannick BILIEC

Suppléant

Monsieur Christophe SOLARCZYK

SUD Education

Titulaire

Monsieur Eric FOUGERON

Suppléant

Monsieur Samuel COUILLARD

2) En fonction dans les classes post-baccalauréat des lycées

FSU

Titulaire

Madame Isabelle TRUFFINET

Suppléant

Monsieur Olivier VESSIERE

B) Personnels de l'enseignement supérieur

SNESUP-FSU

Titulaire

Monsieur Arnaud Le NY

Suppléant

Monsieur Gaël MAHE

SGEN-CFDT

Titulaire

Madame Carole CHAPELLE

Suppléante

Madame Carine ROYER

Ferc-sup-CGT

Titulaires

Monsieur Stéphane ROHRBACH
Madame Cendrine BERGER

Suppléants

Monsieur Arnaud MACE
Monsieur Vincent MARTIN

FNEC FP FO

Titulaire

Monsieur Rachid ZOUHHAD

Suppléant

N.

SNPTES

Titulaire

Madame Virginie PELLERIN

Suppléant

Monsieur Amar AMMOUR

C) Présidents d'université et directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur

Titulaires

Madame Elisabeth CREPON, Directrice de l'École Nationale Supérieure des Techniques Avancées
ParisTech

Monsieur Frédéric DARDEL, Président de l'université Paris V

N.

N.

Suppléants

Monsieur Gilles ROUSSEL, Président de l'université de Paris Est Marne la Vallée

Monsieur Jean-François BALAUDE, Président de l'université de Paris Nanterre

N.

N.

D) Représentant des personnels des services administratifs et des établissements publics d'enseignement et de formation agricole

SNETAP-FSU

Titulaire

Madame Claire PINAULT

Suppléante

Madame Maribel LACOSTE

E) Représentant des personnels des établissements publics d'enseignement supérieur agricole ou vétérinaire

SNETAP-FSU

SNESUP-FSU

Titulaire

Monsieur Bruno POLACK

Suppléant

Monsieur Christophe DOURSAT

3 - AU TITRE DES USAGERS

A) Parents d'élèves

FCPE

Titulaires

Monsieur Jean-Jacques RENARD
Madame Carla DUGAULT
Madame Françoise BRIAND
Madame Alixe RIVIERE
Madame Béatrice MARIE

Suppléants

Madame Isabelle ROCCA
Monsieur Fabrice GABRIEL
Monsieur Mickael TANE
Madame Aissa BENZOUAOUI
Monsieur Gilles POLETTI

UNAAPE

Titulaire

Monsieur Lucien-Michel DIMÉGLIO

Suppléante

Madame Lydie BENAY-LETOURNEAU

PEEP

Titulaire

Madame Véronique GAMON

Suppléante

Madame Mona TEITGEN LE GENDRE

B) Parents d'élèves de l'enseignement agricole

FCPE

Titulaire

Madame Véronique MATHÉ

Suppléant

N.

C) Etudiants

UNEF

Titulaires

Madame Clotilde HOPPE
Madame Naim SHILI
Madame Juliette CHAPELIER

Suppléants

Monsieur Jarod MERCIER
Madame Cécilia KOCH
Madame Hamza GLAGLOU

FAGE/Bouge ton Crous

Titulaires

Monsieur Guillaume BRECHLER
Madame Imen LARONDE
Monsieur Elie SARFATI

Suppléants

Madame Sonia AMROUNI
Monsieur Mehdi ABID
Madame Elise RAOUL-REA

D) Représentants du conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France

Titulaire

Madame Joëlle PARIS

Suppléante

Madame Myriam MENEZ

E) Représentants des organisations syndicales des salariés

Titulaires

UNSA

Monsieur Frédéric TISLER

Suppléants

Madame Béatrice DUPONT

CFTC

Madame Sophie BUREAU-GANTIER

Madame Laurène JOANNIC

CFE CGC

Madame Françoise PONCET

Madame Mathilde THIBAUT

FO

Madame Krystina ARTAZ

Monsieur Hubert COHEN BOULAKIA

CFDT

Monsieur Philippe ANTOINE

Monsieur Michel DUBARRY

CGT

Monsieur Jean-Pierre BLANCHOUIN

Monsieur René GODEFROY

F) Représentants des organisations syndicales d'employeurs**Titulaires****Suppléants****AEES (UDES)**

Monsieur Jean-Marie POUJOL

N.

UDE (MEDEF)

Monsieur Michel TERRIOUX

Monsieur Eric DUMARTIN

UDE (CGPME)

Monsieur Bernard COHEN-HADAD

Monsieur Gérard HERMANT

UDE (UNAPL)

Monsieur Yves SORONELLAS

Monsieur Erwan LE FUR

UDE (UPA)

Monsieur Christian VOIRIOT

Monsieur Thierry LAUREAU

G) Représentants des exploitants agricoles**FSEAIF****Titulaire****Suppléant**

Madame Amandine BEGUIN

Monsieur Louis-Daniel CHAMPY

ARTICLE 3 :

Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, le Recteur de la région académique Ile-de-France, Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des universités, le Recteur de l'académie de Créteil, Chancelier des universités et la Rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 4 avril 2019

Le Préfet de la région d'Ile-de-France
Préfet de Paris

Signé

Michel CADOT